

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°26-2023  
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ANIMATEUR PREVENTION DES INONDATIONS**

Le mercredi 20 décembre 2023 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 14 décembre 2023

**Etaient présents (17 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (14 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** M. Bernard DUPONT

**Objet : Création d'un emploi non permanent d'animateur prévention des inondations**

Le Président expose au comité syndical la situation qui nécessite la création du présent emploi non permanent. Dans la perspective du départ de l'animatrice prévention des inondations, afin d'assurer une période de recouvrement suffisante avec la candidate retenue par le jury de

recrutement du 14 novembre 2023 d'une part, et de répondre aux besoins de l'actuelle animatrice prévention des inondations pour son organisation dans le cadre de sa mutation à la Communauté d'agglomération Sud Réunion d'autre part, le Président propose au comité syndical la création d'un emploi non permanent d'animateur prévention des inondations à temps complet pour une durée de 6 semaines afin d'assurer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre diverses actions du programme d'études préalables au Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI)
- Accompagner l'animatrice du programme d'études préalables au PAPI et l'équipe technique du Syndicat afin de lancer toutes les actions du programme
- Participer aux choix stratégiques en termes de prévention des inondations et au fonctionnement du Syndicat
- Assister ponctuellement les communes et les EPCI-FP dans leurs problématiques face aux inondations

L'emploi serait créé pour la période du 12 février au 24 mars 2024. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à l'indice brut 401.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens par délibération n°12-2020 du comité syndical en date du 24 juin 2020.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création à compter du 12 février 2024 pour une durée de 6 semaines d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur prévention des inondations.

que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à l'indice brut 401.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Président.

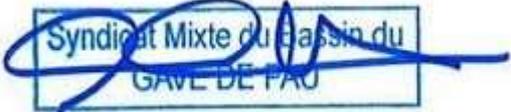
**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN